



Toronto-ville :
plus de 40 p. 100
des 713 000 habitants
sont nés à l'étranger.

Trois ans de vie au Canada

Venir, puis s'établir.



Le Canada est au nombre des nations dont le développement a été façonné par l'immigration. Ce n'est cependant qu'au cours des dernières années que l'"adaptation" des nouveaux arrivants a commencé à faire l'objet d'études. Le ministère fédéral de la main-d'œuvre et de l'immigration a notamment entrepris une étude systématique de l'adaptation économique et sociale de groupes d'immigrants arrivés au Canada en 1969, en 1970 et en 1971. Un premier rapport décrit les résultats relatifs au premier des trois groupes, celui de 1969, après trois années de séjour au Canada (1).

L'étude présente des caractéristiques intéressantes. Elle est fondée sur un échantillon représentatif des immigrants actifs ; elle est « longitudinale », c'est à dire qu'elle suit le même groupe

de personnes durant trois années complètes à partir de la date de leur arrivée ; un "groupe-témoin", composé de Canadiens de naissance et possédant des caractères semblables à ceux du groupe d'immigrants considéré, a été constitué afin d'établir des comparaisons entre immigrants et Canadiens.

L'adaptation économique

Les facteurs économiques ont joué un rôle prépondérant dans la réussite ou l'échec de l'adaptation des immigrants et, parmi ces facteurs, la qualification professionnelle de l'immigrant a été déterminante.

La moitié des 161 531 immigrants reçus au Canada en 1969 se destinaient à exercer une activité professionnelle (2). Les immigrants indépendants et les immigrants désignés (3) représentaient respectivement 65 p. 100 et

26 p. 100 de ces nouveaux venus, cette année-là, dans la population. L'enquête a montré qu'un quart seulement des immigrants se destinant à la vie active avaient des emplois réservés avant d'émigrer (4), mais que néanmoins la moitié des immigrants avaient

1. Trois ans de vie au Canada, premier rapport de l'étude longitudinale sur l'adaptation économique et sociale des immigrants, Information Canada, Ottawa 1974.

2. Les autres étaient, pour la plupart, des femmes sans profession et des enfants.

3. Les immigrants « indépendants » sont ceux qui ont été acceptés par le ministère canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration en fonction de neuf critères. Les immigrants « désignés » sont de proches parents de résidents canadiens qui doivent eux aussi, mais à un moindre degré, répondre à certains critères.

4. Par « emploi réservé » on signifie simplement qu'un emploi déterminé et confirmé par un centre de main-d'œuvre canadien attend l'immigrant à son arrivée.